

Raymond Barre, Perspectives de la construction européenne après La Haye (14 janvier 1970)

Légende: Le 14 janvier 1970, Raymond Barre, vice-président de la Commission européenne, prononce devant la Chambre d'industrie et de commerce française de Bruxelles un discours dans lequel il appelle au renforcement du processus d'intégration européenne.

Source: Bulletin des Communautés européennes. dir. de publ. Communauté économique européenne. Février 1970, n° 2. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/raymond_barre_perspectives_de_la_construction_europeenne_apres_la_haye_14_janvier_1970-fr-c558683c-8103-42de-8898-f5b24d6937c3.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Perspectives de la construction européenne après La Haye

par Raymond Barre,
vice-président de la Commission

Alors qu'après de graves secousses, l'année 1969 s'est achevée dans un climat d'optimisme, une appréciation sans complaisance de la situation me paraît souhaitable si l'on veut que les espoirs nés de la conférence au sommet de La Haye ne soient point tôt ou tard suivis de désillusions. En s'accordant sur le principe et les conditions de l'ouverture des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, les chefs d'État et de gouvernement ont levé une hypothèque qui pesait lourdement sur l'activité de la Communauté. Désormais il n'y a plus de raison, ou de prétexte, à différer l'examen des mesures tendant au renforcement de la Communauté, et qui s'imposent d'ailleurs dans la perspective d'une Communauté élargie. Puisque les mots ont fleuri pour caractériser les grandes tâches qui s'imposent à la Communauté, on me permettra de me livrer à un exercice de sémantique, en le limitant cependant à l'achèvement et à l'approfondissement de la Communauté. Un tel exercice peut être utile en ce qu'il éclaire les problèmes, dissipe certaines ambiguïtés et conduit à prendre une juste mesure des difficultés à surmonter et des efforts à accomplir.

“L'achèvement” était l'objectif assigné pour le 31 décembre 1969; un marathon conforme aux meilleures traditions a permis de l'atteindre dans les délais fixés. L'adoption du règlement financier définitif, l'octroi de ressources propres à la Communauté, l'accroissement corrélatif des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, sont sans nul doute des décisions de grande importance. Est-ce à dire qu'elles assurent l'achèvement du Marché commun? La réponse à cette question dépend évidemment du terme de référence que l'on choisit. Considère-t-on les dispositions du Traité de Rome relatives à la période transitoire? Reconnaissons alors que cet achèvement n'est que partiel puisqu'il ne comporte dans leur plénitude ni la liberté d'établissement, ni la libre circulation des capitaux, ni la politique commune des transports, ni la politique sociale, pour ne citer que les domaines les plus importants de l'action communautaire.

[...]

A cet égard, il est heureux que l'approfondissement - ou le renforcement - de la Communauté retienne désormais l'attention. On pouvait en effet se demander au cours de ces dernières années si la construction européenne n'était pas en fait réduite à un processus d'élimination des droits de douane, assorti de transferts financiers dans l'agriculture. Cependant les pays de la Communauté ont, en s'engageant sur cette voie, monté une mécanique dont le bon fonctionnement dépend de progrès à accomplir dans d'autres domaines, où l'on ne souhaitait peut-être pas pénétrer. Est-ce que une manifestation de la “ruse de la raison” chère à Hegel? Il est en tout cas significatif que, l'année même l'union douanière était réalisée et le marché commun agricole presque complètement mis en place, des difficultés économiques et monétaires aient fait clairement apparaître que ce qui avait été construit courait le risque de s'effondrer si, à l'avenir, les politiques économiques et monétaires de la Communauté demeuraient divergentes. La leçon des faits - trop claire pour ne pas être entendue - a été tirée à La Haye. La décision d'élaborer un plan par étapes pour parvenir à une union économique et monétaire le prouve et elle donne à l'approfondissement sa signification.

Il s'agit maintenant de passer aux actes.

[...]

L'union économique et monétaire impose de profonds changements. En s'assignant cet objectif, les chefs d'État et de gouvernement ont pris une décision politique de portée considérable, dont l'ampleur et les conséquences doivent être clairement appréciées.

L'accomplissement d'un tel dessein n'ira pas non plus sans conséquence sur l'ordre international. En effet, une Communauté renforcée sera conduite à affirmer plus nettement sa personnalité et à défendre ses intérêts avec plus d'efficacité. Or, son poids dans les relations internationales posera des problèmes que ne soulèvent à l'heure actuelle ni l'importance, ni la politique des diverses nations européennes. La constitution d'un ensemble économique, monétaire et financier européen obligera à reconsidérer un système international qui

s'est construit au lendemain de la seconde guerre mondiale autour des États-Unis et dont les conséquences sont évidentes : aujourd'hui la monnaie européenne est en fait le dollar; le système fédéral de réserve est en fait le prêteur de dernier ressort des banques centrales européennes; il n'y a pas de marché européen des capitaux, mais un marché de l'Euro-dollar; les structures industrielles européennes tendent à être de plus en plus façonnées par les investissements des firmes américaines; la technologie européenne est trop dispersée pour entrer en compétition avec la technologie d'outre-Atlantique. Ce que je dis ne relève pas d'un anti-américanisme sommaire, pour lequel je n'ai personnellement aucun goût, mais est de l'ordre de la constatation.

Il est probable que le renforcement de la Communauté modifiera les rapports de force actuels et conduira à des changements, qui résulteront de l'apparition d'un pouvoir compensateur dans les relations économiques internationales. Ces changements seront-ils souhaités et admis? La volonté européenne de nos pays ne manquera pas à cet égard d'être mise à l'épreuve.

Ainsi donc , qu'il s'agisse de ses conséquences internes ou internationales, la création à la fois souhaitable et nécessaire de l'union économique et monétaire s'annonce difficile, mais elle n'est pas impossible. Pour reprendre la formule du cardinal de Retz, il appartiendra aux États membres de la Communauté de savoir distinguer l'extraordinaire de l'impossible.

Plutôt que de dire qu'après La Haye, l'Europe est sur le point d'être faite, j'ai préféré rappeler que nos six pays et ceux qui veulent se joindre à eux se trouvent aujourd'hui devant des choix fondamentaux et que c'est maintenant que l'Europe devient vraiment affaire de volonté.